Fédération Française de Football
Ligue Midi-pyrénées

CADOURS OLYMPIQUE

Procès-verbal de Conseil d'Administration

Route de Garac
31 480 CADOURS
06-71-17-53-84 (C.Augé)
06-67-35-52-03 (A.Bressolles)
cadoursolympique@gmail.com
http://co-cadours.footeo.com

Association : Cadours Olympique

Le 20 juin 2017, à 20h30, le Conseil d'administration de l'association Cadours olympique s'est réuni au club House sur convocation du co-président Arnaud BRESSOLLES.

Présents : Arnaud BRESSOLLES, Cedric AUGE (les deux coprésidents), Vanessa SEIGNE (trésorière), Gaelle ROUX (secrétaire générale), Patrick AUGE, Jean François OLIVER, Julien GOMEZ, Joël RUBIRA.

Absents : Cedric VAISSE, Jean-François HUC, Jean François BELLOIS

Le Conseil d'Administration était présidé par M.BRESSOLLES, en qualité de co-président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme ROUX Gaelle, secrétaire de l'association.

Tous les administrateurs du bureau étaient présents. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer.

L'ordre du jour a été envoyé par mail à tous les membres sous la forme du tableau annexé au présent compte rendu. Il sera repris ci-dessous avec la teneur des débats :

1°) Partie Administrative et Fonctionnement

Point 1 : Tous les membres présents insistent sur l'importance d'un vote collectif de l'ensemble du comité directeur pour les décisions importantes du club (dépenses, tournois, investissements, organisation de manifestations, etc.) Les comptes rendus des réunions seront affichés au club house et consultables sur le site internet du club.

Point 2 : Accord pour prévoir une réunion par mois du comité directeur. Importance de la présence de tous les membres à ces réunions.

Point 3 : Accord de principe pour établir au plus vite un calendrier indiquant les réunions, manifestations, nettoyage, rangement du matériel du club, traçage du terrain.

Point 4 : Clarification sur le fait que l'argent récolté lors des lotos revient au club, quelle que soit la catégorie organisatrice de l'évènement. Proposition pour l'année prochaine de réduire le nombre de loto à 2 par ans en regroupant les catégories afin de proposer des lots plus conséquents et pas multiplier le démarchage des commerçants. A valider ou non par le prochain bureau.

Point 5 : Bilan des dépenses et recettes liées à la buvette : Dépense : 1146.42 € Recette : 760 €
Patrick AUGE indique que de l'argent de la soirée de la fête du printemps n'a pas été remis à la trésorière à ce jour, et le sera prochainement. Il est noté que la buvette a très bien fonctionné lors des plateaux des différentes équipes à domicile. Ce déficit n'est pas acceptable. Décision : Après délibération, il a été décidé à la majorité (5 votes pour) la suppression de la machine à bières en libre-service (trop difficilement gérable notamment lors des soirées au club house).

Point 6 : Jean François OLIVER présente un dossier qu'il a rédigé pouvant servir de base pour la recherche de sponsors pour la prochaine année. Arnaud BRESSOLLES indique avoir contacté plusieurs commerçants de Cadours pour du sponsoring sous forme d'affichettes au club House (une dizaine ont répondu favorablement). Ces démarches devront être globalisées et poursuivies par la nomination au sein du futur bureau d'un ou plusieurs responsables du sponsoring.

Point 7 : Le budget d'inscription aux différents tournois (hormis celui de Castres) s'élève cette année à 1450 €. Principe de voter en amont un budget tournois par catégorie pour ensuite laisser le choix des tournois à chaque éducateur responsable de catégorie (en tenant compte des obligations morales de réciprocité) est acté par le comité.

Point 8 : Afin de mieux gérer les dépenses alimentaires du club il est demandé par Vanessa VEIGNE de fermer les comptes existants auprès de France Boisson et de Carrefour. La fermeture du compte à Carrefour semble délicate du fait du sponsoring de cet enseigne. Du coup un fonctionnement différent sous forme de bon de commande devra être mis en place. Cette décision n'a pas été votée ce jour et devra être reportée à un ordre du jour du bureau suite à l'assemblée générale du 1er juillet.

Point 9 : Pour les gouters : proposition de fonctionnement en bon de commande

Points 10 et 21 : les différents membres du bureau feront savoir leur décision au plus vite aux co-présidents.

Point 11 : Une nouvelle procédure d'inscription se met en place actuellement. Le comité choisit de conserver pour cette année l'inscription sur document papier. Proposition par Arnaud BRESSOLLES concernant les dotations :
- Pour les nouveaux licenciés : dotation du survêtement du club ;
- Pour les renouvellements de licence : 30€ de bon d'achat par licencié dans la boutique du club.

Compte tenu de l'augmentation du prix des licences, il est proposé d'augmenter le prix de l'inscription de 5€ pour toutes les catégories. Le rabais de 10€ pour les préinscriptions est maintenu.
Décision : Après délibération, il a été décidé à la majorité (6 votes pour, 1 abstention, 1 contre), l'application des nouveaux tarifs et le principe de dotation. Il a été décidé à la majorité (6 votes pour) que la cotisation des U15 deuxième année sera offerte par le club (pour raison de saison 2016/2017 difficile), sans toutefois de dotation.

Point 12 : A voir pour postuler au label « Féminine ».

Point 13 : sources de revenus annexes : proposer des photos d'équipes et des enfants à la vente.

Point 14 : la boutique du club : proposition de Joël RUBIRA d'y ajouter la vente de ballons.

Point 15 : RAS

Point 16 : le futur bureau pourra proposer un organigramme intégrant les photos des différents membres.

Point 17 : cf point 8

Points 18 et 19 : Les dirigeants essaieront d'investir au maximum les parents sur des missions sportives ou de fonctionnement (Merci à Olivier TACHON pour son investissement lors de l'organisation du tournoi de Castres)

Point 20 : Information à faire circuler auprès de tous les éducateurs et accompagnants des enfants concernant la consommation d'alcool lors des tournois. Appel à la responsabilité de chacun vis-à-vis des enfants.

2°) Partie Sportive

Point 1 : retour très positive sur l'école de foot. Julien GOMEZ insiste sur l'importance de faire ressortir les aspects positifs du club notamment lors de l'assemblée générale. Le bureau exprime sa volonté d'inciter tous les éducateurs à se former, afin de pouvoir amener un maximum aux enfants.

Point 2 : après débat, le comité se prononce sur l'accord des surclassements au cas par cas, avec comme règle de base de ne pas pénaliser la catégorie inférieure si celle-ci se trouve avec un effectif de joueurs limité. La décision finale appartiendra à l'éducateur responsable de la catégorie d'origine du joueur.

Point 3 : Accord unanime pour l'intégration de la catégorie des féminines au sein du Cadours Olympique.

Point 4 : 1 équipe de séniors sera engagée la saison prochaine (effectif potentiel de 20 joueurs à ce jour).

Point 5 : La catégorie U15 devrait pouvoir assurer 1 équipe, avec la présence des secondes années. Trois personnes se sont proposées pour entrainer la catégorie U11.

Point 6 : Le tournois de rentrée 2017 sera reconduit avec la même organisation (nocturne le vendredi soir U9 et journée le samedi U11/U13). Arnaud BRESSOLLES se charge de l'envoi des invitations et sera aidé au mois d'Aout par Joël RUBIRA pour les relances.

Point 7 et 8 : proposition d'un créneau le vendredi soir pour les U17, les féminines restant sur le mardi soir à 19h.

Point 9 : renforcer la communication entre les équipes en invitant un représentant des secrétaires de catégorie aux réunions du comité directeur.

Points 10 et 11: Les coachs peuvent s'appuyer sur le règlement intérieur du club pour gérer au mieux les différents avec certains parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à minuit…

A Cadours, le 21 juin 2017

Les coprésidents de séance & La secrétaire de séance